



Ma femme invalide approche de la retraite, qu'a t elle droit sur

Par **carl**, le **23/01/2008** à **21:15**

bonjour.

Mon épouse approche de la retraite, elle a reçu récemment son dossier " régularisation de carrière".

Y figure donc les années en activité, activité régime général, et ce de 1968 à 1976.

Elle totalise 44 trimestres , dont 8 sont a justifier (majoration pour enfants)

en 1974 naissance d'un enfant

Plus d'activité professionnel A partir du 1/01/77

en 1979 , maladie décelée, qui devient très grave en 1980, opérations successives, handicap....

Juillet 1983 invalidité reconnu par décision de la cotorep , inférieur a 80%mais justifiant une incapacité à trouver un emploi.

Agravation de l'état de santé , mai 1984 invalidité à 80% définitivement

Plusieurs opérations seront encore réalisées dans les 20 ans après cette dernière date..

Ma question est la suivante:

Cette régularisation de carrière laisse apparaitre les trimestres travaillés, donc de 1968 à 1976.

Concernant les années reconnues en invalidité , nous dirons de 1983 à 2011, date de ses 60 ans, et l' incapacité et l' impossibilité a trouver un emploi , y a t il une prise en compte de la situation et des points retraite " spéciaux" sont t ils attribués? si oui , quel organisme doit être averti de toutes ces années d'invalidité

merçi de votre aide